

## SEANCE DU 17 JUILLET 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal .....	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice .....	27
Nombre de conseillers Municipaux présents .....	25
Nombre de Conseillers représentés .....	0
Nombre de Conseillers Municipaux excusés .....	0
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés .....	2

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Daniel LAURENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 juillet conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : Laurent Daniel, Dibar Jean-Luc, Delville Dominique, Botton Jacky, Molinié Anne-Marie, Robert philippe, Tardy Claude, Chauvet Gérard, Aupy Marie-Eliane, Gasquet André, Pavie Annie, Tournier Jean-Pierre, Roux Christian, Vinet Monique, Dessendier Françoise, Olivier Nathalie, Hélics Philippe, Fargier Stéphanie, Raine Dorothée, Renaud Benoit, Naud Pierre, Viaud Thierry, Péré Etienne, Dugas-Raveneau Fabienne, Salles Frédérique

**Absents non excusés** :

Gallot Didier, Conseiller Municipal,  
Guillemain Sandra, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Claude Tardy ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire, Claude Tardy, et sollicite ensuite les Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à la majorité, les conseillers absents lors du dernier conseil s'étant abstenus.

**LE CONSEIL,**

**DECIDE** que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017 par voie de décision modificative n°1. **(Unanimité)** :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
imputations	montants en €	montants en €
2132-020-231 – Opérations immobilières et mobilières	+141 976,00 €	
2111-020- 230 – Réserves foncières	-127 398,64 €	
21318-020- 230 – Réserves foncières	-14 577,36 €	
2188-020-701 – Mairie achat équipement	+2 000 ,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-2 000,00 €	
2158-020-786 – Matériel pour les actions de sécurité routière aux écoles+gilet pare-balles	+ 2.600,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-2.600,00 €	
2158-020-101 – Autres installations, matériel et outillage technique	+5.500,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-5.500,00 €	
2315-251-350 – Grosse réparation sur la chambre froide du restaurant scolaire	+6.000,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-6.000,00 €	
27633-020-332 - budget annexe photovoltaïques Pons	+116.500,00 €	
2313-020-331 – gymnases – transfert travaux		+116.500,00 €
<b>ECRITURES D'ORDRE</b>		
21534-041 – Opérations d'ordre (emprunt créance Sdeer)	+ 90 380,34 €	
2138-041 – Opérations d'ordre (emprunt créance Sdeer)	+ 24 000,00 €	
13258-041 – Opérations d'ordre		+ 76 056,89 €
16876-041 – Opérations d'ordre		+ 14 323,45 €
1325-041 – Opérations d'ordre		+ 24 000,00 €
6811-042 – Comptabilisation des amortissements	+ 3.781,00 €	
7788 – Crédits divers		+ 3.781,00 €
28188-040 – comptabilisation des amortissements		+ 3.781,00 €
020 – Dépenses imprévues	+ 3.781,00 €	
<b>TOTAL section d'investissement</b>	<b>238.442,34 €</b>	<b>238.442,34€</b>

**DECIDE** l'achat d'une balayeuse et de deux autolaveuses pour l'entretien du nouveau gymnase et **SOLLICITE** le versement d'une subvention auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (F.I.P.H.F.P.) au titre de l'accessibilité en matière d'emploi des personnes en situation de handicap pour l'achat d'une balayeuse s'élevant à 8.473,65 € H.T. et de deux autolaveuses d'un montant respectif de 2.116,50 € H.T. et 12.194,10 € H.T., soit un total H.T. de 22.784,25 € H.T. (27.341,10 € T.T.C.) et **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessous, pour un total de 22 784,25 € HT. **(Unanimité)** :

☞ FIPHFP .....	10 000,00 € HT
☞ Fonds propres .....	12 784.25 € HT

**FIXE**, à compter du 18 Juillet 2017, à 30 €/animal capturé, le tarif de capture et/ou gardiennage et nourrissage de chiens ou chats errants sur le territoire communal. **(Unanimité)**.

**APPROUVE** une convention avec la C.D.C.H.S. de versement d'une subvention, au titre de l'année 2017, de 25.000 € pour le fonctionnement du cinéma Le Vauban de Pons. **(Unanimité)**.

**MODIFIE** sa délibération du 12 Avril 2017 relative à la fixation des tarifs des salles municipales, à compter du 18 juillet 2017. **(Unanimité)** :

**DÉCIDE** la création du budget annexe photovoltaïques Pons - rue du Paradis 17800 PONS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'assujettissement à la T.V.A. auprès des services fiscaux. **DIT** que la nomenclature applicable à ce budget est la M.4. **ADOpte**, ainsi qu'il suit, le budget annexe primitif 2017 photovoltaïques. **(Unanimité)** :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
6063 – Fourniture d'entretien et de petit équipement	2.000,00 €	707 – Revente électricité	2.510,00 €
6226 – Honoraires	500,00 €		
658 - Charges diverses de gestion courante	10,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2.510,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.510,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
2315 – Travaux	116.500,00 €	1687 – Avance budget principal	116.500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>116.500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>116.500,00 €</b>

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la restructuration du centre bourg dont le montant s'élève à 120.835,00 € H.T. (145.002,00 € TTC). **(Unanimité)**.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

- Subvention FSIPL : subvention sollicitée d'un montant inconnu à ce jour
- Subvention Conseil Départemental (subvention sollicitée)  
*(30 % de la dépense subventionnable plafonnée à 100.000 € HT) prorata* 7.011,00 €
- Subvention Réserve Parlementaire (subvention accordée proratisée) 12.268,00 €
- Fonds propres (hors déduction de la subvention sollicitée au titre du FSIPL) 101.556,00 €

**PRECISE** que les travaux devraient débuter en Mars 2018 pour une durée de 3 mois.

**APPROUVE** la convention de partenariat, ci-annexée, avec le lycée Emile Combes, dans le cadre de la mise en place du C.A.P. propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire. **(Unanimité)**.

**DÉCIDE**, avec effet du 1<sup>er</sup> Septembre 2017, la création de 3 postes d'agent de maîtrise, et la modification du temps de travail de 3 adjoints techniques à l'école compte tenu du retour de la semaine scolaire à 4 jours et de la mise en place d'un double service à la cantine. **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017, le tableau des effectifs. **(Unanimité)**.

**RECTIFIE** l'adresse de l'hôtel de ville au répertoire sirene ainsi qu'il suit. **(Unanimité)** :

Commune de Pons  
Hôtel-de-Ville  
Esplanade du château  
B.P. 76  
17800 PONS

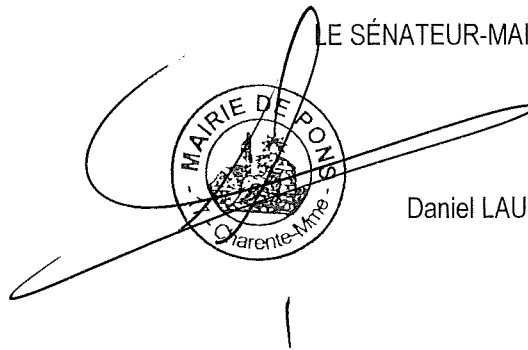
**DÉCIDE** de céder le bien communal sis 5-7 rue du Minage, cadastré section BE 542 pour 93 m<sup>2</sup> et section BE 670 pour 84 m<sup>2</sup> au prix de 170.000 € à M. Stéphane Reneuve représentant la S.C.I. 5, rue du Minage. (Unanimité).

**APPROUVE** la convention pour la création d'un réseau téléphonique pour le nouveau lotissement d'Aquitaine. (Unanimité).

**Monsieur le Maire** a ensuite commenté la décision qu'il a prise au titre de la délégation que le Conseil Municipal lui a confiée (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales), relative au don de Mme Berland concernant l'écrit du Général de Gaulle de Mai 1969 rédigé ainsi qu'il suit : *"Je vous remercie bien sincèrement de votre fidèle témoignage auquel je suis très sensible"*. Mme Berland avait en effet témoigné toute sa sympathie et sa compassion par rapport à ce qu'avait entrepris le Général de Gaulle.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 45 .

LE SÉNATEUR-MAIRE DE PONS,

A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PONS' at the top and 'Charente-Maire' at the bottom, with a central emblem. The signature is a complex, looping scribble that crosses the stamp multiple times.

Daniel LAURENT

Affiché le :

**21 JUIL. 2017**